Coopération territoriale européenne
12-13/10/07 – Varsovie

INTERREG IV C

Objectif général :
Améliorer l'efficacité de politique de développement régional et contribuer à la modernisation économique et à la compétitivité accrue en Europe dans les secteurs de l'innovation, l'économie de connaissance, l'environnement et la prévention de risque au moyen de la coopération interrégionale.

Bénéficiaires :
Le nouveau programme Interreg IV C s'adresse aux collectivités locales ou aux organismes régis par le droit public (n'ayant pas d'activités à but lucratif) des 27 pays membres de l'Union ainsi que de la Norvège et de la Suisse (qui y participent sur fonds propres).

Un programme en deux volets :

1. Initiatives régionales

Il s'agit de projets de coopération portant sur un échange d'expériences sur les thématiques prioritaires suivantes :

- Innovation et économie de la connaissance
  - Innovation, recherche et développement de technologie,
  - Esprit d'entreprise et PME,
  - Société de l'information
  - Emploi, capital humain et éducation.
- Environnement et prévention des risques
  - Risques naturels et technologiques;
  - Gestion de l'eau;
  - Gestion des déchets;
  - Biodiversité et conservation d'héritage naturel;
  - Énergie et transport durable;
  - Patrimoine culturel et paysage.

Les projets soutenus seront ceux qui viseront à améliorer la politique régionale quant à ces sous thèmes et une priorité sera donnée aux projets ayant une approche sectorielle et intégrée. Le nombre minimal de partenaires est fixé à trois.

2. Régions moteurs du changement (« Regions for Economic Change »)

Il s'agit de projets qui capitalise sur les meilleures pratiques des politiques du développement économique régional et dont les résultats du transfert de savoir-faire sont rapidement transposables en actions concrètes. Ces projets s'entendent comme un lien entre la coopération interrégionale et les politiques structurelles. En fonction de l'intérêt du projet, la Commission a prévu une procédure de « voie rapide » (FAST TRACK) qui peuvent bénéficier d'un soutien financier supplémentaire.

Budget : 321 millions d'euros pour la période 2007-2013
- Innovation et économie de la connaissance : 55%

- Environnement et prévention des risques : 39%
- Assistance technique : 6%

Cofinancement :

- max. 75% (max : 85% pour les « nouveaux » Etats membres)

Pratique :

Il n'y a désormais plus qu'une seule autorité de gestion, le Conseil régional du Nord pas-de-Calais ainsi qu'un seul secrétariat technique situé à Lille. Ce dispositif est complété par 4 points d'information à Rostock (Europe du Nord et Allemagne), Katowice (Europe Centrale), Valence (Europe du Sud) et Lille (Europe de l'Ouest).

Les dates des premiers appels à projets sont les suivantes :

21 septembre 2007 : lancement du premier appel à projet (date butoir pour le dépôt des projets : 15 janvier 2008)
juin 2008 : lancement du 2nd appel à projet (date butoir en octobre 2008)

N.B. : les dossiers de candidature ainsi que les lignes directrices sont accessibles sur le site suivant :
http://www.interreg4c.net